

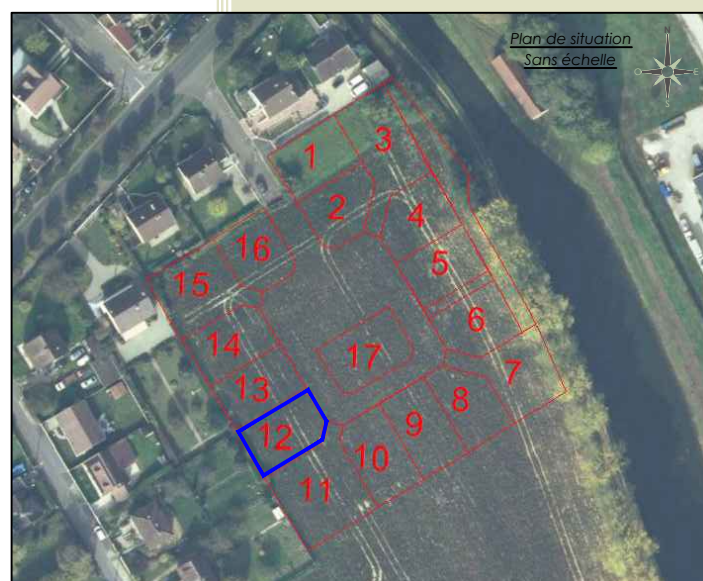


PLAN DE VENTE DU LOT N°12

Echelle 1/200

Section D n° 239

Superficie réelle : 342 m² ; Surface de plancher maximale : 160 m²



Coordonnées :
Maître d'ouvrage : Les Terres à maison Ile de France
3 rue Augereau, 77000 Melun
Tél : 01 64 79 74 59

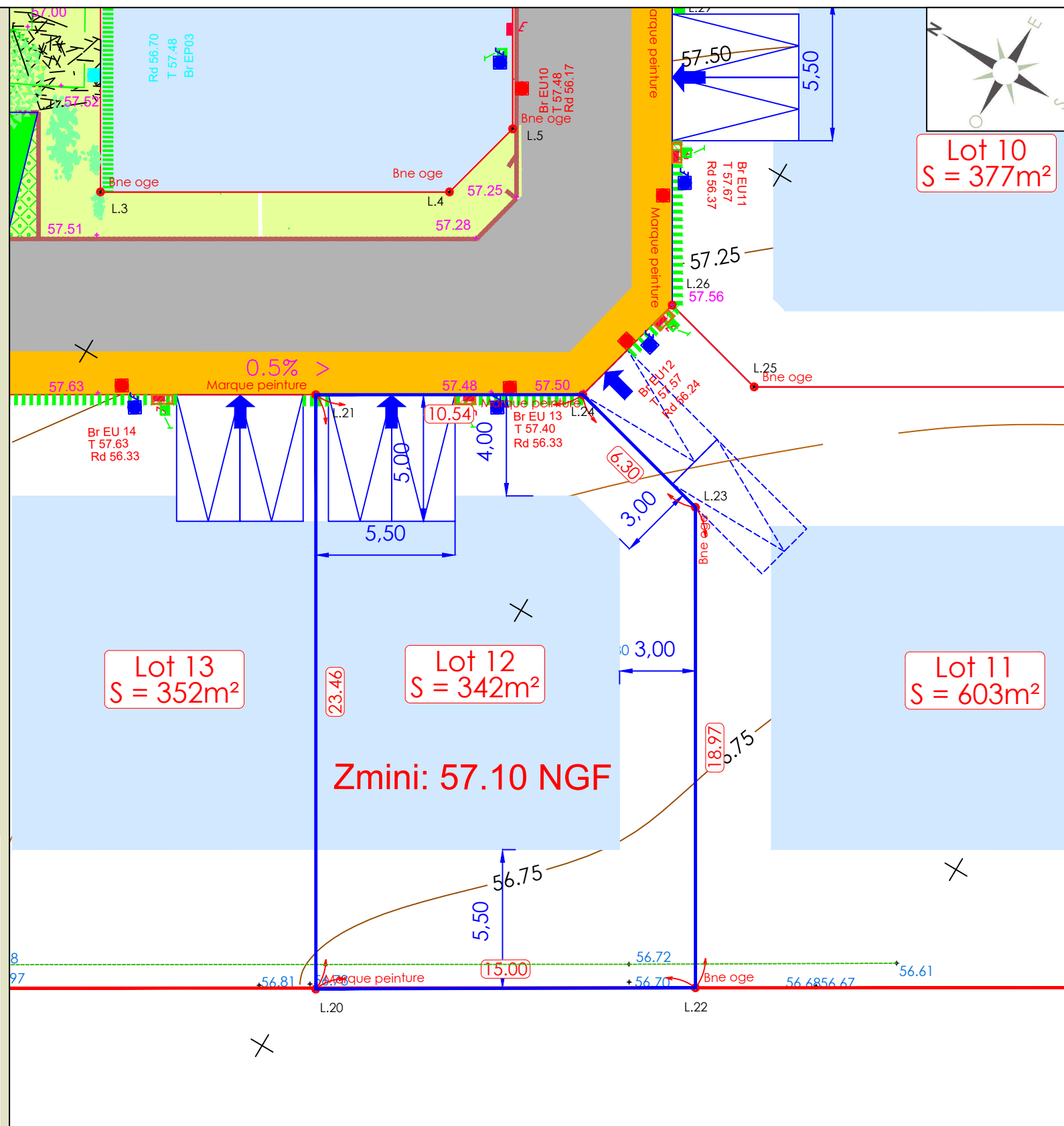
Architecte de coordinations : CPA Conseils
1 Ter, Rue de la Louvière, 77230 Jully
Tél : 01 64 36 13 20

Nota :
Plan dressé à partir d'un levé régulier effectué le 21/03/2016. Les limites extérieures sont garanties par le procès verbal de bornage contradictoire dressé par le Cabinet Greuzat, en date du 17/09/2020. **Les limites intérieures ont été créées dans la parcelle initiale. Les limites et surface sont donc réelles et garanties.**
Permis d'aménager PA n° 077 483 21 0001 en date du 08/10/2021. Zone du PLU : 1AUa.

Tous les éléments liés aux travaux sont représentés à titre indicatif, des modifications peuvent être apportées en cours de travaux. L'emplacement et l'altimétrie des divers coffrets et regards est susceptible d'être modifié lors des travaux d'aménagement et de raccordement aux réseaux. L'emplacement et l'altimétrie des divers coffrets et regards sont susceptibles d'être modifiés lors des travaux d'aménagement et de raccordement aux réseaux. La position et la nature des branchements sont données à titre indicatif et ne seront définitives qu'après travaux.

Les travaux sur l'emprise public sont à la charge de l'aménageur. L'entrée charretière est à la charge de l'acquéreur. Il est rappelé l'obligation de réaliser des massifs drainant (charge acquéreur) conformément aux dispositions de la note de gestion des eaux pluviales à la parcelle (sauf lots 2, 5 et 17).

PROPOSITIONS	DATE
Implantation des limites du lot	24/11/2022



- Périmètre du Permis d'Aménager
- Périmètre du Lot
- Cotation périmétrique de lot
- Haie végétale à planter en dehors des bâtiments en alignement de la voie (charge acquéreur).
- Zone d'implantation des constructions principales et des garages
- Cotation de la zone d'implantation de la construction principale et des garages
- Accès véhicule au lot
- Place de stationnement non clos (charge acquéreur).
- Muret technique incorporant le coffret électrique et la boîte aux lettres (charge aménageur)
- Arbres et végétation existantes
- Courbes de niveau du terrain naturel
- Courbes de niveau du terrain naturel
- Cote voirie projetée
- Réseau de branchement d'eaux pluviales
- Regard de branchements des eaux usées
- Regard de branchements d'adduction d'eau potable
- Boîte de branchements des télécommunications
- Coffret individuel de branchement électrique

